

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 564

présenté par  
M. Mazars

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les modifications adoptées en commission ayant pour conséquence la répétition d'une phrase quasiment à l'identique, cet amendement de portée rédactionnelle vient corriger cette malfaçon.